



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

Enquête publique

Edition n° 38 du 23 septembre 2022

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Mme et M. Nathalie et Cédric Pecorini pour la modification d'une fenêtre en porte-fenêtre au lieu-dit Les Bouillets/Veysonnaz, plan 55 MC, parcelle 6194 (cadastre actuel : folio 213, parcelle 25) propriété des requérants, coord. 2°59'24.1"/1°11'53.02", zone H20.
- LBF constructions et réalisations Sàrl pour le changement d'affectation d'un appartement duplex en un bureau et un appartement, construction d'un balcon en façades Nord des bâtiments existants au lieu-dit Touëne/Baar, plan 176 MC, parcelle 20428, propriété en PPE de M. Bernard Follonier, Mme Fanny Rouiller, M. Frédéric Norbert Basler, Mme Geneviève Glassey Francey, M. Anthony Crettenand, A.C. Holding SA, et de la requérante, coord. 2°59'13.32" / 1°11'6.970", zone H30.
- Volg Detailhandels AG pour l'aménagement du magasin existant et la pose d'une climatisation extérieure au lieu-dit Sonville/Basse-Nendaz, plan 34 MC, parcelle 3353 propriété de M. Paul Théoduloz, et parcelle 3357, propriété en PPE de Mme Brigitte Spagnoly, M. Pascal Fournier et Mme Thérèse Bourban, coord. 2°59'03.40" / 1°11'52.63", zone centre villageois H80.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 23 septembre 2022

L'Administration communale